

Image not found or type unknown



si la femme refuse de poser le dossier de regroupement de famille

Par **hassan**, le **08/06/2009** à **15:44**

vivent en france : la femme et les enfants son leur père qui n'est pas en france ; si la femme refuse le regroupement de famille ; qu 'elles sont les démarche que peu faire le mari pour rejoindre ses enfants ? je vous pruis de me rensger

merci

hassan